



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ AU 394, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de contrôle des démolitions tiendra une audition publique le 27 novembre 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville relativement à la demande d'autorisation de démolition ayant trait au bâtiment indiqué ci-après, conformément au Règlement RV-1728 sur la démolition d'immeubles, à savoir :

Bâtiment accessoire situé au 394, chemin de la Grande-Côte Lot 2 107 790 du cadastre du Québec

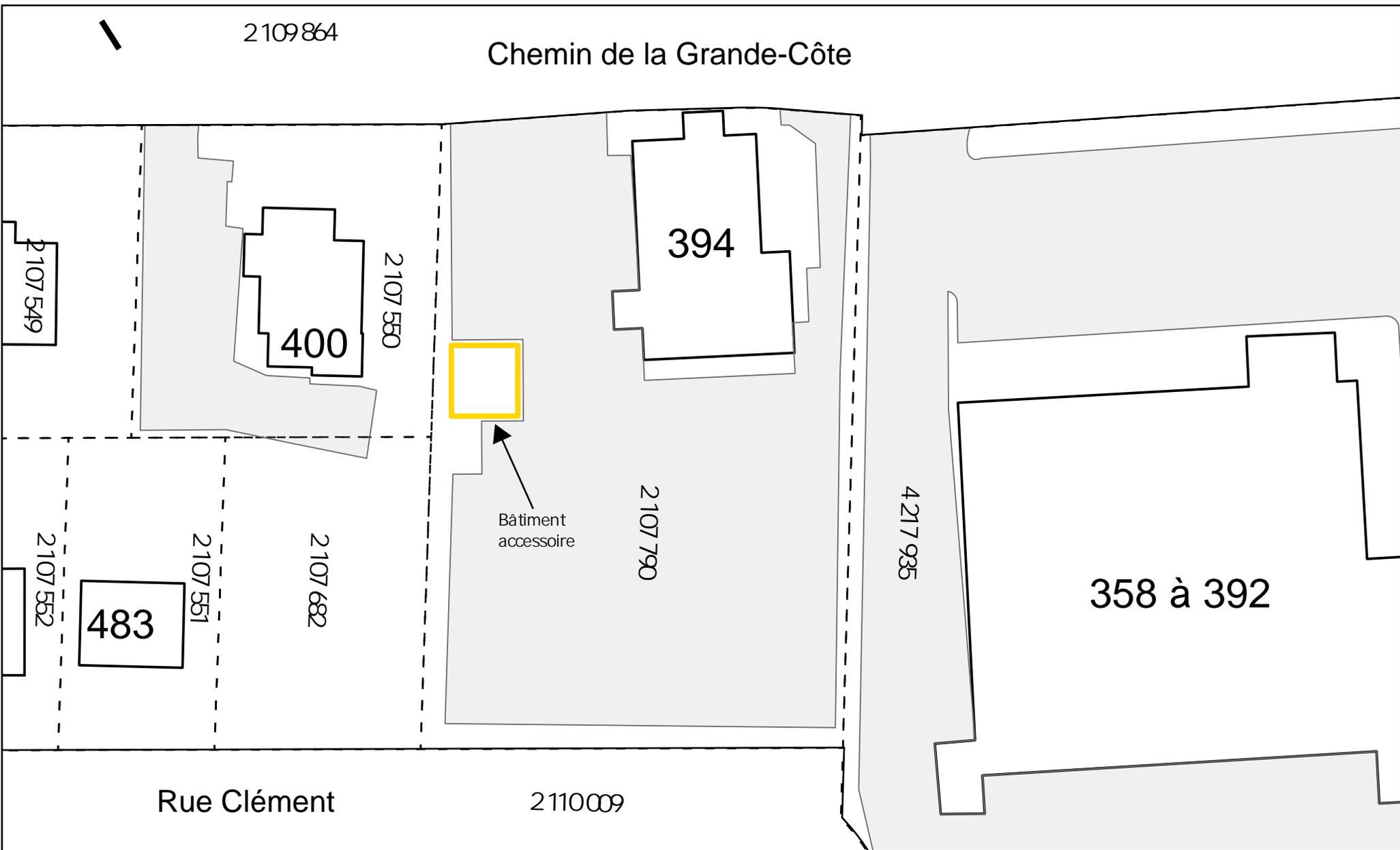
Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

VILLE DE BOISBRIAND
Bureau de la greffière
940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120
Boisbriand (Québec) J7G 2J7
consultations@ville.boisbriand.qc.ca

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre du comité de contrôle des démolitions sur cette demande lors de l'audition publique du 27 novembre 2024.

Donné à Boisbriand, ce 12 novembre 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.72



Plan de localisation du bâtiment accessoire sur le lot 2 107 790

	 Lotissement	Réalisé par : Antoine Goupil Division géomatique Ville de Boisbriand	Échelle : 1:500
	 Aire de stationnement	 Bâtiments	Pour : Service des communications et des relations avec les citoyens
	 Bâtiment accessoire		